

> Pharmaciens propriétaires

Nouvel avis – Avis de rupture de stock

Cholestyramine (résine de), Pd. Orale 4 g/sac.

Dans l'infolettre 244 du 7 décembre 2023, nous vous informions que le médicament cholestyramine (résine de) en concentration de 4 g/sac. inscrit à la *Liste des médicaments* était en **rupture de stock** ou en **difficulté d'approvisionnement**.

Nous vous avisons que nous acceptons également de payer **temporairement** au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule du mélange de poudre de cholestyramine (résine de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, et ce, depuis le **3 octobre 2023**. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

Cholestyramine (résine de)	Caps.	500 mg	99114281
----------------------------	-------	--------	----------


Lorsque le pharmacien préparera la mise en capsule du mélange de poudre de cholestyramine (résine de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, nous rembourserons exceptionnellement le prix réel d'acquisition, incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devrez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

À noter que la solution proposée par la RAMQ pour pallier cette rupture possède la même dénomination commune mais est de forme et de teneur différentes. Selon le jugement professionnel du pharmacien, des vérifications auprès du prescripteur peuvent être requises.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)